

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE

SAINT AUBIN DES ORMEAUX

SEANCE N° 7
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze juillet à dix-neuf heures et trente minutes,
Les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Aubin des Ormeaux, dûment convoqués, se sont réunis salle de la mairie, sous la présidence du Maire, Hervé BREJON

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/07/2017

Date d'affichage en Mairie : 05/07/2017

Présents : BREJON Hervé, GABORIEAU Frédéric, GRELLIER Fabien, PERRAUD Hubert, RINEAU Marie-Christine, LEROUX Gilbert, BOUILLAUD Sylvia, GAUDICHEAU Aline, BIZON Marie-Christine, MURZEAU Stéphane,

Absents excusés : BRIN Stéphane, MANCEAU Sandrine, BOSSARD Valérie donne pouvoir à Hervé BREJON, RETAILLEAU Marie-Madeleine,

Secrétaire de séance : Gilbert LEROUX

1 – MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE – CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE (délibération N°2017-059)

M GRELLIER sort de la salle car intéressé à l'affaire.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de construction de restaurant scolaire.

Par délibération N°2016-057 du 12/07/2016, le conseil municipal a retenu le cabinet A PROPOS ARCHITECTURE.

Une consultation a été lancée le 29/05/2017, selon une procédure adaptée, pour retenir les entreprises afin d'assurer la construction du bâtiment. Le marché a été découpé en 15 lots.

LOT N° 01 – TERRASSEMENTS * VRD

LOT N° 02 – GROS OEUVRE

LOT N° 03 – RAVALEMENT

LOT N° 04 – CHARPENTE BOIS

LOT N° 05 – ETANCHEITE

LOT N° 06 – COUVERTURE TUILES * ZINGUERIE

LOT N° 07 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

LOT N° 08 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS

LOT N° 09 – CLOISONS * DOUBLAGES

LOT N° 10 – CARRELAGE * FAÏENCE

LOT N° 11 – PLAFONDS SUSPENDUS

LOT N° 12 – PEINTURE

LOT N° 13 – ELECTRICITE *COURANTS FORTS & FAIBLES

LOT N° 14 –CHAUFFAGE VENTILATION * PLOMBERIE

LOT N° 15 – EQUIPEMENT DE CUISINE

La liste des options est la suivante :

LOT N° 04 - CHARPENTE BOIS : poutre pleine métallique

LOT N° 07 - MENUISERIES EXTERIEURES * METALLERIE : protection solaire par store toile motorisé

LOT N° 08 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS : cloison mobile + Châssis intérieurs bois

LOT N° 12 - PEINTURE : peinture aux 2 faces des châssis intérieurs bois

LOT N° 13 - ELECTRICITE : Stores intérieurs d'occultation (nbre : 26)

LOT N° 13 - ELECTRICITE : Système détecteur autonome déclencheur (nbre : 2)

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE

SAINT AUBIN DES ORMEAUX

178 retraits du dossier de consultation des entreprises ont été effectués.

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 26/06/2017 à 12h15. Vingt-deux dépôts ont été réceptionnés par électronique, quarante-deux dépôts ont été réceptionnés par voie matérielle, soit 64 dépôts au total. Aucune offre n'a été réceptionnée hors délai.

Les critères d'analyse des offres fixés dans le règlement de consultation sont le prix (50%), la valeur technique (40%) et les délais (10%).

L'ouverture des plis a eu lieu le 26/06/2017 à 17h, en présence du Maitre d'œuvre (A PROPOS ARCHITECTURE).

Après analyse des offres par le maitre d'œuvre, il est proposé d'attribuer les lots comme suit sur la base des critères évoqués ci-dessus

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE

SAINT AUBIN DES ORMEAUX

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS HT	OPTIONS
Lot 1 – TERRASSEMENTS / VRD	BOUCHET TP	36 165,52€	
Lot 2 – GROS ŒUVRE	SOPREL	147 845,67€	
Lot 3 – RAVALEMENT	MAUDET	7 345,29€	
Lot 4 – CHARPENTE BOIS	VERON DIET	22 710,19€	Option retenue
Lot 5 – ETANCHEITE	AB2M	17 371,27€	
Lot 6 – COUVERTURE TUILES / ZINGUERIE	ETS CLOCHARD	19 029,89€	
Lot 7 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	SERRURERIE LUCONNAISE	56 055€	Sans l'option, offre de base uniquement
Lot 8 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS	APH Concept	44 503,70€	Option retenue
Lot 9 – CLOISONS / DOUBLAGES	ACR CLOISONS SECHES	39 020,86€	
Lot 10 – CARRELAGE / FAIENCE	SARL BARBEAU	44 455,19€	
Lot 11 – PLAFONDS SUSPENDUS	TECHNI PLAFONDS	9 372,62€	
Lot 12 – PEINTURE	SARL LAPORTE VINCEDEAU	10 731,29€	Option retenue
Lot 13 – ELECTRICITE / COURANTS FORTS ET FAIBLES	SNGE	46 920,51€	Options 1 et 2 retenues
Lot 14 – CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE	TCS	128 617,37€	
Lot 15 – EQUIPEMENTS DE CUISINE	ABC FROID	91 310€	
MONTANT TOTAL		721 454,37€ HT	

Ce qui représente un montant global de travaux de 721 454,37€ HT soit 865 745,24€ TTC.

Vu l'ordonnance et le décret relatif aux marchés publics
Vu les 64 offres réceptionnées,
Vu le rapport d'analyse des offres effectué par le maître d'œuvre,

Il est proposé de retenir les entreprises et les options telles que définies ci-dessus, pour un montant global de travaux de 721 454,37€ HT soit 865 745,24€ TTC et d'autoriser le Maire à les signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'attribution des lots proposée tel que définis ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues, pour un montant global de travaux de 721 454,37€ HT soit 865 745,24€ TTC

2 – POSSIBILITE D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ORGANISE PAR LE SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA GAUBRETIERE (délibération N°2017-060)

Monsieur le Maire informe le conseil que par courrier en date du 29/06/2017, il a reçu, de la part du syndicat intercommunal d'assainissement de la Gaubretière une proposition de groupement de commandes pour l'étude du futur mode de gestion de l'assainissement.

En effet, au 01/01/2019, le transfert de la compétence assainissement sera fait au profit de la communauté de communes.

Dès à présent, il convient d'anticiper et d'étudier les possibilités de gestion (délégation de service public, régie...) qui peuvent être mis en œuvre.

C'est pourquoi le syndicat intercommunal d'assainissement de la Gaubretière propose un groupement de commandes, la commune de St Aubin des Ormeaux n'étant pas adhérente au syndicat. Cela permettra des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation de marché.

Considérant qu'il convient d'étudier le futur mode de gestion de l'assainissement collectif,
Considérant que le groupement de commandes permettra de mutualiser les coûts et faciliter la gestion des études sur le mode de gestion de l'assainissement,
Considérant la particularité de Saint Aubin des Ormeaux, seule commune de la communauté de communes qui gère en régie son service d'assainissement
Vu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'exposé du Maire

DECIDE d'adhérer au groupement de commande avec le syndicat intercommunal d'assainissement de la Gaubretière pour le choix d'un bureau d'études

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier, et notamment la convention constitutive du groupement

3 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION SYDEV CONCERNANT LE LOTISSEMENT DE LA BERNARDIERE TRANCHE 2 (délibération N°2017-061)

Par délibération N°2016-083 du 20/10/2016, le conseil municipal a approuvé une convention avec le SYDEV pour l'extension des réseaux électriques, éclairage public et communication électronique pour la tranche 2 du lotissement de la Bernardière, d'un montant de 49 451€.

Suite à des modifications de tracé, et à un sous-sol moins rocheux que prévu, il y a lieu de passer un avenant à la convention N°2016.EXT.0309.

Le montant de la modification des travaux est de – 5 239€, détaillé comme suit :

Nature des travaux	Coût estimé des travaux HT (en euros)	Coût estimé des travaux TTC (en euros)	Base participation (en euros)	Taux de participation	Montant de la participation (en euros)
Réseaux électriques dont :	-5 893,00	-7 072,00			
- basse tension	-5 893,00	-7 072,00	-5 893,00	60,00 %	-3 536,00
- branchement(s)	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00
- poste de transformation + moyenne tension	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00
Réseaux éclairage : génie civil	-246,00	-295,00	-246,00	100,00 %	-246,00
Génie civil du réseau téléphonique	-1 214,00	-1 457,00	-1 457,00	100,00 %	-1 457,00
Génie civil du réseau câblé	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00
Réseaux de sonorisation	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00
Tranchée gaz	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00
TOTAL PARTICIPATION EN EUROS					-5 239,00

La proposition d'avenant N°1 est soumise au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant N°1 tel que présenté ci-dessus

AUTORISE le Maire à signer le document correspondant.

4 – PROPOSITION D'ACQUISITION FONCIERE (délibération N°2017-062)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une proposition de vente de la parcelle B1205, située 6 route de la Verrie, dont le propriétaire est la SCI LOGIS DE SAINT AUBIN.

Cette parcelle, d'une surface de 5000m², est composé d'un bâtiment de 560m², avec atelier, deux bureaux, vestiaire, wc, ainsi que plusieurs salles. Le bâtiment est isolé, et le bardage a été refait en 2014.

Le prix demandé est de 105 000€, hors frais d'actes à la charge de l'acquéreur.

Vu l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

Vu l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

Vu l'article L1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,

Considérant la proposition reçu le 04/07/2017,
Considérant que le terrain peut être considéré comme une « dent creuse », et qu'il pourrait servir d'urbanisation future afin de densifier l'habitat, et ainsi répondre aux exigences du SCOT du pays du bocage vendéen et du futur PLUi,
Considérant que le bâtiment actuel peut offrir des perspectives d'aménagement intéressantes,
Considérant le prix de 105 000€, inférieur au seuil de consultations des domaines

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'acquérir l'immeuble cadastrée section B numéro 1205 pour une contenance de 5 000m² sis 6 route de la Verrie à Saint Aubin des Ormeaux, appartenant à la SCI LOGIS SAINT AUBIN, moyennant un montant global de 105 000€ net vendeur

AUTORISE le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera passé en la forme authentique, aux frais de la commune de Saint Aubin des Ormeaux. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la commune de Saint Aubin des ormeaux qui s'y engage expressément.

5 – RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DU PAYS DE MORTAGNE (délibération N°2017-063)

Monsieur le Maire indique que la chambre régionale des comptes a examiné la gestion de la communauté de communes du Pays de Mortagne sur les années 2011 et suivantes.

Par mail du 15/06/2017, la chambre régionale des comptes nous a informé de ce rapport définitif et nous a demandé qu'il soit porté à la connaissance des membres du conseil municipal afin qu'il donne lieu à débat.

Le rapport de 54 pages a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avec la convocation le 05/07/2017, par envoi sécurisé avec la plateforme PLEIADE.

Une présentation du rapport est projetée à l'écran et soumis à débat. Il est expliqué le rôle de la chambre régionale des comptes. Il est fait état de la bonne santé financière de la communauté de communes du Pays

de Mortagne. Il est souligné que l'inventaire présente des écarts significatifs avec le compte du comptable, et que les recettes et dépenses sont surévalués.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de ce rapport définitif de la chambre régionale des comptes concernant la gestion de la communauté de communes du Pays de Mortagne sur les exercices 2011 et suivants.

6 – TARIF PHOTOCOPIE (délibération N°2017-064)

Le maire indique au conseil municipal qu'il convient de déterminer les tarifs photocopies. Il est proposé les tarifs suivants :

PAPIER BLANC ECRITURE NOIRE				
<u>PARTICULIERS</u>	RECTO A4:	0.15 €	RECTO VERSO	0.30 €
	RECTO A3:	0.25 €	RECTO VERSO	0.50 €
<u>DECES (feuille cérémonie)</u>	RECTO A4:	0.15 €	RECTO VERSO	0.30 €
<u>ETUDIANTS / DEMANDEUR D'EMPLOI</u>	RECTO A4:	0.05 €	RECTO VERSO	0.10 €
<u>ASSOCIATIONS</u>	RECTO A4:	0.05 €	RECTO VERSO	0.10 €
	RECTO A3	0.10 €	RECTO VERSO	0.20 €
PAPIER COULEUR OU ENCRE COULEUR SUR PAPIER BLANC				
<u>ASSOCIATIONS</u>	RECTO A4	0.05 €	RECTO VERSO	0.10 €
	RECTO A3	0.10 €	RECTO VERSO	0.20 €
TRANSPARENT				
<u>PARTICULIERS</u>	RECTO A4	0.15 €		
<u>ASSOCIATIONS</u>	RECTO A4	0.05 €		
PAPIER PLASTIFIE				
<u>ASSOCIATIONS</u>	NOIR ET BLC	1 €		
	COULEUR	1.15 €		

Considérant la régie de recettes pour les photocopies,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les tarifs tels que définis ci-dessus

7 – TARIF DE LOCATION DE LA GRANGE SUITE A UN PROBLEME DE NETTOYAGE (délibération N°2017-065)

Monsieur le Maire expose que la salle de la Grange était louée le 01/07/2017. A la remise des clés, il a été constaté que le ménage n'était pas fait (par l'association qui précédait) et le locataire à du nettoyer l'ensemble de la salle avant de pouvoir l'utiliser.

Considérant le dommage subi par le locataire de la salle de la grange du 01/07/2017.

Il est proposé de diminuer le tarif le faisant passer de 70€ à 50€, de manière exceptionnelle, pour cette location uniquement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le tarif tel que défini ci-dessus

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE

SAINT AUBIN DES ORMEAUX

CHARGE le Maire de recouvrer la somme correspondante

8 – COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (délibération N°2017-066)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations accordées :

MARCHES PUBLICS

Marché public d'un montant de 235.20€ TTC avec APS services pour la mise a jour des plans d'évacuation du complexe sportif

Marché public d'un montant de 691,33€ TTC avec AJ MENUISERIE pour le remplacement du moteur de portail des ateliers municipaux

Marché public d'un montant de 1186.37€ pour la fourniture de peinture pour le terrain de football avec la société PHM

Marché public d'un montant de 368,98€ TTC pour la commande de signalétique auprès de SELF SIGNAL

BAIL LOGEMENT

Un bail pour location 17 rue du calvaire

REGIE

Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des photocopies

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce compte rendu.

QUESTIONS DIVERSES

- Nom de résidence pour Vendée habitat : « logis des mauges », résidence Beauséjour

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30